

La dette publique passerait sous les 100% en 2021

Le Conseil supérieur des Finances (CSF) a proposé deux trajectoires budgétaires conduisant à un équilibre structurel en 2020. Cet avis, publié dans le cadre de la préparation du Programme de stabilité 2018-2021 qui doit être transmis par la Belgique fin avril à la Commission européenne, a été finalisé avant le contrôle budgétaire conclu la semaine dernière par le Fédéral et confirmant l'objectif d'une réduction du déficit budgétaire à 0,68% du PIB en 2018. L'avis ne tient dès lors pas compte des décisions prises dans le cadre de ce contrôle budgétaire.

Pour atteindre l'équilibre structurel, une amélioration du solde structurel de 0,75% du produit intérieur brut (PIB) est encore nécessaire et ce, en tenant compte de l'amélioration structurelle de 0,25% du PIB prévue dans le projet de budget 2018, postule le Conseil supérieur des Finances. Dans la trajectoire qu'il recommande, le CSF évoque une amélioration structurelle de 0,6% du PIB en 2019 à laquelle s'ajoute une nouvelle amélioration structurelle de

0,15% du PIB en 2020.

Dans la trajectoire dite «alternative», l'effort restant à faire est réparti proportionnellement entre 2019 et 2020, soit une amélioration structurelle de 0,38% l'année prochaine et encore la suivante. «*Cette trajectoire alternative ne peut être retenue que si l'amélioration structurelle de 0,25% du PIB retenue pour 2018 est respectée. Un éventuel retard dans la réalisation de cette amélioration doit être compensé en 2019*», avertit le CSF.

Concernant la dette publique, elle passerait sous le seuil des 100% du PIB en 2021 (à 99,7% du PIB), alors qu'elle atteignait 102,8% du PIB en 2017.

Quelle que soit la trajectoire retenue, le CSF souligne que d'éventuels éléments favorables imprévus «*doivent être utilisés pour accélérer la diminution de la dette publique*».

Autre recommandation: que l'amélioration structurelle soit réalisée «*de préférence par des mesures qui peuvent générer un effet cumulatif sur les prochaines années*».

Enfin, le CSF estime «*qu'une augmentation des investissements publics est opportune, en particulier ceux qui ont un impact positif marqué sur l'activité économique, le potentiel de pro-*

duction de l'économie et la soutenabilité de la dette».

BELGA